



GRAND CONSEIL

Interpellation - 24_INT_91 - Aurélien Clerc et consorts - Introduction d'une réserve climatique pour les vins Vaudois

Texte déposé :

Dans la nuit du 21 au 22 avril, de nombreuses vignes, notamment dans le Chablais, ont subi le gel, entraînant des pertes importantes pour les vigneronns, mettant en péril leur activité et la production viticole régionale.

Lorsque le canton ne peut pas répondre à la demande locale de vin, les consommateurs se tournent vers d'autres sources, souvent étrangères. Cette dépendance extérieure entraîne une perte de fidélité des clients locaux, ce qui compromet la reprise ultérieure de la production cantonale.

Ces dernières années, malgré des millésimes exceptionnels, des événements climatiques extrêmes tels que le gel et le mildiou se sont multipliés, menaçant la stabilité de la production viticole.

Le 11 mars, le conseil des Etats a accepté le principe de créer une réserve climatique viticole, utilisant la marge entre le quota fédéral et le quota cantonal pour constituer une réserve stratégique. Cette réserve serait alimentée les années de bonnes récoltes, permettant de pallier les pertes dues aux aléas climatiques. Les coûts associés à la création de cette réserve seraient minimes par rapport aux bénéfices potentiels pour les vigneronns et l'économie régionale.

J'ai ainsi l'honneur de poser les questions suivantes au conseil d'Etat :

1. A compter de l'entrée en vigueur de la nouvelle base légale fédérale, le conseil d'Etat a-t-il l'intention d'offrir aux vigneronns la possibilité de mettre en place une réserve climatique ?

2. Si oui, à partir de quelle date cette possibilité pourrait être mise en œuvre ?

3. Quelles autres démarches seraient possibles à déployer en vue d'un soutien renforcé au monde viticole Vaudois dans le but d'une plus grande flexibilité dans sa gestion des stocks d'une part, et d'autre part sous l'angle des liquidités (financières) ?

Conclusion : Souhaite développer

Cosignatures :

1. Florence Gross (PLR)
2. Grégory Devaud (PLR)
3. Jean-Marc Udriot (PLR)
4. Laurence Creteigny (PLR)
5. Marc Morandi (PLR)
6. Maurice Neyroud (PLR)
7. Nicole Rapin (PLR)
8. Olivier Petermann (PLR)
9. Pierre-François Mottier (PLR)
10. Sergei Aschwanden (PLR)